



15ème législature

Question N° : 38292	De M. Éric Coquerel (La France insoumise - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi et insertion		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique >hôtellerie et restauration	Tête d'analyse >Plan social à l'hôtel Westin Paris	Analyse > Plan social à l'hôtel Westin Paris.
Question publiée au JO le : 20/04/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Éric Coquerel alerte Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le plan social en cours à l'hôtel Westin Paris. À l'hôtel Westin Paris, la direction a présenté lors d'un CSE un plan de licenciement massif qui prévoit de supprimer 168 emplois sur les 350 salariés de l'hôtel, soit 45 % des effectifs de l'hôtel. Face à une décision aussi brutale, on pourrait penser qu'il s'agit d'une opération d'urgence de la part d'une société au bord du dépôt de bilan. Il n'en est rien : l'objectif de la direction est de remplacer des services, assurés en interne jusqu'à présent, par des sociétés de sous-traitance, notamment dans le service des étages (femmes et valets de chambre, équipiers et gouvernantes), et de revoir à la baisse les conditions de travail au sein de l'hôtel. Il s'agit également de casser toujours plus les conditions de travail, et de faire exploser la précarité parmi les salariés. Tout cela, pour permettre à la direction de pérenniser les bénéfices de l'entreprise. M. le député demande donc à Mme la ministre si le groupe Marriott, et le fonds d'investissement Henderson Park, ont bénéficié d'aides publiques durant la crise. Si oui, à quelle hauteur ? Il est en effet inconcevable que l'État n'ait pas son mot à dire sur ces plans de licenciement alors qu'il aide massivement le secteur de l'hôtellerie, encore plus durant l'épidémie de covid-19. D'autre part, les nombreux mouvements sociaux en cours dans le secteur de l'hôtellerie, que ce soit au sein d'hôtels comme l'Ibis Batignolles, ou plus récemment le Marriott Rive gauche, font craindre une flambée des licenciements au profit d'embauches précaires, comme la sous-traitance. M. le député rappelle que l'utilisation de la sous-traitance génère des contestations légitimes de la part des salariés précaires. Ce n'est donc absolument pas un gage de tranquillité ni de pérennité pour les salariés, comme pour l'hôtel et ses clients. Pour toutes ces raisons, il demande l'intervention de Mme la ministre et lui demande ce qu'elle compte entreprendre pour permettre de préserver un maximum d'emplois sur l'hôtel Westin, aider les salariés à mettre en place un plan de départs volontaires en contrepartie d'une indemnité de 2 mois de salaires par année d'ancienneté, et leur garantir des conditions de travail décentes après le PSE.